



Problème avec mon proprio sur les travaux de réparations

Par **nordine**, le **02/10/2008 à 22:55**

Bonjour, je viens de quitter mon logement (un studio de 22m2) j'ai un problème avec mon proprio. J'ai certes commis quelques dégradations (trous ds le lino, rail du placard coulissant abimé et nombreuses traces sur les murs) j'ai donc entrepri de repeindre moi meme mon appart (tout en sachant que j'allais certainement perdre ma caution de 300euros) avan de le rendre afin qu'il soit plus présentable pour un futur locataire. j'ai fais l'état des lieux mardi en présence de ma mère. L'état des lieux s'est très mal passé, le proprio s'est énervé et ma mère a signé l'état des lieux sans le lire et nous sommes partis. Le proprio nous a contacté aujourd'hui nous informant qu'il avait déjà commencé les travaux de réparations sans que nous ayons eu le temps de faire nous meme un devis ou de voir ce qu'il y avait réellement écrit sur cet état des lieux et il nous a dit qu'il avait décidé de refaire la peinture car je l'avais mal fait et qu'il y a pour 800euros sans compter le reste des réparations... J'ai peur qu'il profite de la situation,et nous fasse payer le prix fort je me demande si tt cela est bien légal, que faire? AIDEZ MOI S'IL VOUS PLAIT

Par **Marion2**, le **02/10/2008 à 23:34**

Cette location était-elle à votre nom ? Dans ce cas et si vous êtes majeur, votre mère n'avait pas à signer.